



**FONCTIONS  
PUBLIQUES**

# **Pour de véritables négociations salariales**

## **Pour l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des contractuels**

**Pour la CFDT Fonctions publiques,  
il est temps que le travail,  
que l'investissement professionnel,  
que l'apport à la richesse et à la  
cohésion nationale de l'ensemble  
des agents publics – fonctionnaires  
et contractuels – soient reconnus.**

**Nous appelons le Gouvernement à  
entendre nos propositions !**

La revalorisation des grilles amorcée avec la mise en œuvre du protocole PPCR se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières.

Des négociations triennales auraient vocation à proposer les orientations en termes d'évolution des rémunérations et des carrières.

**SUIVEZ L'ACTUALITE  
DE LA CFDT  
FONCTIONS PUBLIQUES**



Elles devraient aborder :

- L'évolution des grilles indiciaires et des déroulements de carrière ;
- L'évolution de la rémunération indemnitaire ;
- Les conditions de mise en œuvre de mesures générales, notamment la revalorisation de la valeur du point d'indice Fonction publique ;
- Le financement par les employeurs publics d'une protection sociale complémentaire en faveur de leurs agents à hauteur de 50% comme dans le privé ;
- Les mécanismes de sauvegarde du pouvoir d'achat tels que la Gipa qui n'est toujours pas mise en œuvre en 2017.

Une négociation annuelle permettrait de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre des mesures triennales et définirait les éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macro-économiques (taux d'inflation, croissance du PIB, évolution des salaires...).

Ces négociations triennales et annuelles s'appuieraient notamment sur les données statistiques relatives à l'évolution des rémunérations.

Une négociation salariale s'est tenue au printemps 2016. Elle a été l'occasion de mettre fin au gel de la valeur du point d'indice : +0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et +0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017.

**Dès le mois de juin 2017, le nouveau Gouvernement a annoncé le gel de la valeur du point pour 2018. La CFDT a immédiatement réagi pour dénoncer cette mesure, tant sur le fond que sur la forme. Nous demandons au Gouvernement de mettre en œuvre une négociation triennale, qui donne de la perspective aux agents pour une amélioration de leur pouvoir d'achat.**

## **Le gouvernement doit respecter ses engagements**

**CSG** : Dans sa lettre ouverte aux agents publics, le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron promettait :

*« J'augmenterai votre pouvoir d'achat comme celui des salariés des entreprises ».*

Aujourd'hui que les propositions du Gouvernement sont connues pour les fonctionnaires et les agents publics, on sait que la hausse de la CSG sera bien effective, mais sans gain de pouvoir d'achat. Et même pire : le dispositif de compensation envisagé sera de fait dégressif puisqu'il ne sera calculé qu'une fois pour toute la carrière sans être jamais réévalué.

**PPCR** : Lors de la réunion du Conseil commun de la Fonction publique du 10 juillet dernier, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé que : « la situation des finances publiques oblige à nous interroger sur le calendrier de mise en œuvre du protocole et de l'étalement de sa montée en charge » précisant ensuite que ce serait un sujet de discussion.

Pour la CFDT, une telle déclaration est une triple remise en cause.

La première relève d'abord du respect dû aux agents publics dans leur ensemble, de leurs carrières, de la reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement dans l'exercice quotidien de leurs missions au service de l'intérêt général.

La deuxième touche à leur pouvoir d'achat dont une nouvelle dégradation viendrait confirmer ce que les agents mesurent au quotidien dans leurs conditions de vie.

La troisième procède du dialogue social lui-même et du respect de la parole de l'État : les mesures PPCR procèdent en effet d'un long processus de concertations puis de négociations.

### **Assurer la mise en œuvre des dispositifs déjà actés**

**Gipa** : Cette indemnité instaurée en 2008 résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et celle de l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de quatre ans. Si le traitement indiciaire brut (TIB) effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat est versé à chaque agent concerné.

Reconduite systématiquement depuis sa création, le texte n'est toujours pas paru pour sa mise en œuvre en 2017.

La CFDT revendique sa mise en œuvre. Car ne pas publier le texte, c'est se priver de la mesure de la réalité. Et c'est priver les agents, dont la carrière a stagné, de toute compensation de leurs éventuelles pertes de pouvoir d'achat.

**Indemnité kilométrique vélo** : le décret instaurant la possibilité pour les employeurs de verser une indemnité kilométrique « vélo » aux agents qui utiliseraient ce moyen de transport sur tout ou partie du trajet domicile-travail a été adopté lors du Conseil commun du 6 avril 2017.

Aujourd'hui, le texte n'est toujours pas publié !

## Protection sociale complémentaire : un chantier nouveau à ouvrir

La participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents. Il n'est plus acceptable que les agents publics soient tenus à l'écart de la participation financière significative de leurs employeurs à leur complémentaire santé et prévoyance. Sur la base d'un bilan aussi bien quantitatif que qualitatif, la CFDT demande au Gouvernement d'ouvrir une négociation. Il n'est plus acceptable que nombre d'agents soient en situation de précarité suite à des maladies, ou renoncent aux soins parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer une mutuelle.

## Et toujours des revendications non satisfaites !

**Astreintes et travail de nuit** : Les indemnités qui visent à compenser des conditions particulières d'exercice doivent être revalorisées, notamment pour les astreintes et le travail de nuit.

**Frais de missions** : Depuis plus de dix ans, les frais de mission et les remboursements des frais kilométriques pour l'usage du véhicule personnel dans le cadre des missions n'ont pas été réévalués ! Il est inadmissible que les agents ne puissent pas se déplacer pour des raisons professionnelles dans des conditions correctes !



SUIVEZ L'ACTUALITE  
DE LA CFDT  
FONCTIONS PUBLIQUES



## FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL

### Avec la CFDT, je revendique :

- Une pleine reconnaissance de mes missions
- Une juste rémunération et l'augmentation de mon pouvoir d'achat
- Un déroulement de carrière valorisant mes compétences
- Le respect du calendrier de PPCR
- Des espaces d'expression sur mon travail et son organisation
- Une participation significative de l'employeur à ma complémentaire santé et prévoyance